MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Hautes-Alpes

Commune : Gap

Autres communes :

R500

Appellation : Couvent du Saint-Coeur-de-Marie

Monument(s)

Appellation : Couvent du Saint-Coeur-de-Marie

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 06/12/1990

Étendue de la protection : la chapelle du Saint-Coeur en totalité

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.